

Rapport de la sous-commission des comptes 2008

Dicastère de Monsieur Pierre Hainard

Remarque introductive

M. Laurent Iff (Lib) démissionnaire est remplacé au sein de la sous-commission par M. Denis Cattin. M. Hainard lui souhaite la bienvenue.

Composition de la sous-commission

M. Denis Cattin (Lib)
M. Philippe Lager (Verts)
M. Laurent Duding (PS) - rapporteur

La sous-commission s'est réunie, mardi 24 mars 2009 de 8h00 à 12h00, en présence des sous-commissaires et de MM. P. Hainard et F. Soria. A la demande de la sous-commission et comme indiqué dans la convocation reçue le 4 décembre 2008, la séance s'est tenue en présence des chefs de service.

Considérations générales

Vadec

M. Hainard indique que la société Vadec SA (émanation de Cridor et Saiod) est composée de nombreux actionnaires (à la création de Cridor seule la Ville était actionnaire). Durant l'exercice 2008, une mise à niveau sur l'année comptable a été effectuée, d'où le paiement virtuel de 3 factures. Lors des exercices précédents, la pratique consistait à travailler sur la base des factures émises jusqu'à fin septembre (de l'ordre de 3 millions). Ce montant couvre le déficit réparti entre les actionnaires proportionnellement au tonnage incinéré. De plus amples informations seront données au moment de la discussion quant au chapitre 710.

Amortissements exceptionnels

Les amortissements exceptionnels se chiffrent à environ 13.8 millions. Le choix s'est d'abord porté sur des objets dont la durée d'amortissement est courte (véhicules par exemple). Le chef du dicastère rappelle que cette décision aura comme impact à l'avenir moins d'amortissement et une charge d'intérêt réduite.

Comparaison comptes 2008 et comptes 2007

M. Soria nous présente les comptes 2008 en se basant sur le tableau de l'annexe A. La comparaison entre les comptes 2008 et ceux de l'année 2007 est rendue difficile, au regard des décisions du Conseil Communal, quant aux amortissements supplémentaires effectués. Les graphiques notamment, n'ont pas de réelle signification (cela concerne avant tous les chapitres 200/700 et 900) et n'ont, de ce fait, pas été établis.

M. Soria précise que le montant figurant au niveau de la balance (CHF. 31'865'143.48 en lieu et place des CHF 16'151'370.- figurant au budget 2008) n'est pas indicatif. Les 13,8 millions d'amortissements supplémentaires, à quoi s'ajoutent les 3 factures de rattrapage des frais d'incinération et un montant de 2 millions pour la réfection des routes, pour un total de 16,68 millions, expliquent cette différence.

Un commissaire se demande si les 2 millions prévus pour la réfection des routes seront suffisants? Le chef du dicastère indique que c'est un sujet sensible et que chacun peut avoir sa propre appréciation sur le montant nécessaire pour remettre en état les routes de la Ville. De son point de vue cette enveloppe est suffisante pour refaire bon nombre de remises en état. Une demande de crédit passera devant le Conseil général le moment venu. Dans les faits, M. Soria précise que le canton n'autorise pas la constitution de réserves (sous forme de transitoires) pour ce genre de dépenses. Très précisément, ce montant est déjà comptabilisé; les dépenses réelles ne seront pas visibles.

Les charges de personnel, qui représentent normalement 45% de l'ensemble des coûts du dicastère, ne totalisent que 22,8% au niveau des comptes 2008, au vu des explications ci-avant. Comme dit précédemment, les tableaux comparatifs ne sont pas d'une grande utilité cette année. L'importance de bien maîtriser ce poste est rappelée par le chef du dicastère.

Chutes de neige et couche de neige restante (thème d'actualité)

Vu le peu de pertinence des tableaux comparatifs pour l'exercice 2008, le document remis contient également une statistique sur les chutes de neige lors de la saison hivernale. M. Soria, sur la base des chiffres du tableau, relève que l'hiver qui devrait s'achever prochainement peut être considéré comme un « bon hiver », mais qu'il n'a rien d'exceptionnel par rapport à ceux connus dans les années 80.

Pour rappel et selon les graphiques présentés en dernière page du document précité, en 2005 et 2006 la couche de neige est également restée longtemps.

De manière générale, concernant ce poste, les charges de personnel sont maintenues, voire légèrement en-dessous du budget.

Un commissaire demande quelle est la tendance en équivalent plein temps (EPT). La tendance est à la baisse surtout dans le secteur de la Voirie. Il faut bien admettre que ce service tourne grâce aux personnes placées par l'ORP, en contrat ISP ou via les Travaux d'intérêts généraux (TIG). Cette orientation traduit la volonté du chef de dicastère de maîtriser les charges salariales.

Certaines prestations ont été fortement redimensionnées (tonte une ou deux fois par année au lieu de chaque semaine pour le service des Espaces verts par exemple).

La sous-commission passe en revue les comptes en débutant avec le chapitre 700.

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716 et 717 sont discutés en présence de MM. J. Mucaria, chef du service de la Voirie, et J.-C. Turtschy, ingénieur communal.

700 Administration des travaux publics

Remarque générale : il s'agit d'un compte permettant de mettre ce que l'on ne peut pas comptabiliser ailleurs. Des subventions ont été obtenues pour la mise en place du PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

710 Voirie-Frais d'entretien

On y trouve les 2 millions (rubrique 3144300) pour la remise en état des routes, la mise à niveau sur l'année comptable des factures de Vadec SA (3188500) ainsi que les amortissements complémentaires (3321000).

Ce secteur a connu un transfert d'environ un poste et demi avec le service des ateliers (chapitre 715) qui fait aussi partie de la Voirie.

Pour ce qui est des indemnités des assurances, celles-ci ont été fixées dans le budget par les RH en fonction de la moyenne des 5 dernières années. Quelques « cas lourds » ont péjoré cette moyenne, d'où la sur-estimation de ce poste.

La flexibilisation de l'horaire et les mesures de sécurité au travail ont été introduites afin de diminuer les accidents professionnels (par exemple : sac de sel ne dépassant pas 25 kilos).

Un commissaire souhaite savoir en fonction de quels critères sont fixées les subventions de l'Etat pour l'entretien des routes? Pour l'entretien des routes cantonales, un calcul du coût de l'entretien au m² est établi par le Canton selon leurs propres dépenses. Les conditions climatiques ne sont pas prises en compte mais une distinction est faite entre la construction

d'un tunnel et un ouvrage d'art. M. Soria précise que le canton encaisse de l'argent de la confédération (taxes sur les huiles et sur l'essence). La Ville ne voit rien de cet argent. Une plus juste redistribution de l'argent perçu par ces taxes est une question éminemment politique. M. Hainard ajoute qu'il faut tout de même tenir compte de la péréquation intercommunale qui diminue légèrement cet effet avec la notion de « centre » (infrastructures plus nombreuses). Le critère de l'altitude est également pris en compte. Cela ne couvre pas les montants annoncés par M. Soria mais il faut tout de même en tenir compte.

711 Enlèvement de la neige

Mise en place du Stop Gliss Bio : M. Mucaria indique qu'il s'agit d'un premier essai grandeur nature. Le Stop Gliss Bio est une alternative complémentaire au sel et au gravier. Tous les trottoirs et zones piétonnes seront, à l'avenir, recouverts par ce matériau durant l'hiver. Le prix de revient est un peu plus cher que le sel mais il nécessite moins de passage. L'expérience est positive.

Une entreprise de Lucens produira le Stop Gliss Bio de manière industrielle. Elle le commercialisera au niveau Suisse. Pour rappel, ce produit est une création chaud-de-fonnière. M. Mucaria indique que les Villes de Berne et de Gstaad ont déjà fait part de leur intérêt pour ce produit. Des collectivités publiques, dans d'autres pays, s'y intéressent également.

Les comptes sont plus élevés que le budget. L'hiver rigoureux que nous connaissons explique ce surcoût. A noter que la fourrière marche à plein régime. M. Mucaria relève que depuis 24 ans, cet hiver a vu la plus grande quantité de sel utilisé (quasiment pas de radoux depuis fin novembre 2008). L'utilisation du système d'alerte s'avère positive.

Enfin, il faut tenir compte du fait que la saison hivernale n'est pas calquée sur l'année comptable. Passage de 2,3 millions à 1,6 millions (compte 2007). Nouvelle orientation prise par le dicastère, à l'image de la pratique de cet hiver, on évacue beaucoup moins la neige (mise en décharge). De grosses économies ont pu ainsi être faites.

712 Constructions nouvelles

Quelques explications sont données sur la rubrique « Pertes sur débiteurs » (3300100). Par prudence M. Soria a comptabilisé une perte sur une contribution d'équipement qui est actuellement contestée par l'Etat. En effet, la Ville souhaite maintenir de bonnes relations et pourrait négocier cette facture contre une prestation de l'Etat (par exemple la mise en place d'une piste cyclable).

M. Hainard profite pour signaler qu'un rapport, à l'attention du Conseil général, sur les contributions et taxes d'équipement est en préparation.

715 Service des ateliers

Evolution des charges de personnel due à une augmentation de 1,5 poste dans ce secteur (transfert du poste 710).

Constat général : le parc de véhicules vieillit, les coûts d'entretien augmentent donc.

Actuellement, la Voirie met en place, avec le SIC, un logiciel pour optimiser le renouvellement du parc de véhicules. Ce logiciel devrait permettre, entre autre, de mieux déterminer à quel moment il faut investir pour changer un engin.

Autre augmentation à signaler celle du prix de l'essence très élevé en 2008. La Ville à sa propre station d'essence mais cela ne fait que gagner quelques centimes par litre (3131300). Cela ne peut en aucun cas contrebalancer la hausse du prix de l'essence. A titre indicatif, M. Mucaria donne le chiffre suivant, un jour de neige nous fait consommer l'équivalent de 4500 litres de diesel.

716 Enlèvement des déchets non-valorisables

Constat général : la taxe déchets ne finance pas totalement cette rubrique. Le prélèvement dans la réserve en 2008 (4803300) s'est avéré insuffisant, la réserve étant épuisée, il a fallu augmenter la taxe de CHF 7.-. Une hausse pour 2009 est donc vraisemblable. On a vécu jusqu'à maintenant sur la réserve qui avait été créée suite à un encaissement trop élevé lors de la mise en place de la taxe. Concernant le tri des déchets, 4800 tonnes de papier sont incinérées alors que seules 1200 tonnes sont triées. Le potentiel d'amélioration est énorme mais la Ville manque de moyens pour augmenter l'information à la population.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il en est de l'implantation de containers à carton? Il lui est répondu qu'une benne à carton compressante est disponible depuis peu au CTP. Les premiers mois d'utilisation semblent démontrer que cela répond à un réel besoin. Un ramassage porte-à-porte (à l'image de ce qui est fait pour le papier) n'est pas envisagé car trop coûteux. Une seconde benne de ce type devrait être implantée à la nouvelle déchetterie intercommunale, pour autant qu'elle voit le jour.

Une analyse des déchets provenant des entreprises va être menée. Il est aussi rappelé que la proportion papier/carton détermine le prix de reprise. Pour le carton, la priorité sera mise sur les commerçants et les entreprises qui en génèrent plus que les citoyens.

Qu'en est-il du PET? Les fabricants ont l'obligation de recycler 80% du matériau (loi fédérale). Un point de recyclage sera implanté à la nouvelle déchetterie. Un point de collecte est disponible au CTP. PET Recycling (qui, fait étonnant, ne se préoccupe que des bouteilles et non des autres emballages) préconise de mettre à disposition des points de collecte surveillés, ceci afin d'éviter que d'autres déchets ne soient mélangés avec le PET.

Qu'en est-il du mélange de l'aluminium et des boîtes en métal? Il n'y a pas de répercussion sur le prix de récupération car le tri est simple et automatisé.

M. Hainard rappelle l'implantation prochaine de containers enterrés (4 millions) selon le programme de « l'abandon du ramassage porte-à-porte ». Il faudra tenir compte de l'amortissement qui grèvera les coûts, la réduction du personnel ne pouvant se faire que sur le long terme (4 ou 5 personnes de moins). On estime pouvoir économiser un camion et demi à moyen terme. Par contre, on gagnera beaucoup sur la pénibilité du travail. Par ailleurs le citoyen pourra déposer ses déchets quand il le souhaite, élément positif qui ressort du questionnaire de satisfaction récolté au quartier des Allées.

Comment sont facturées les prestations pour la Ville du Locle? En fonction du nombre d'interventions.

Qu'en est-il de l'introduction de la taxe au sac? Selon les dernières informations reçues du canton, son introduction est prévue à l'horizon 2011 (1.1.2011). Une année est prévue pour la mise en œuvre au niveau communal.

717 Enlèvement des déchets valorisables

Déjà traité (cf. poste 716)

Les chapitres 720, 721 et 722 sont discutés en présence de MM. J. Vidal, chef de la station d'épuration des eaux usées, et J.-C. Turtschy, ingénieur communal

720 Station d'épuration

La taxe d'épuration couvre les charges. La réserve a pu être alimentée (3803700). Une diminution de la taxe peut-elle être envisagée? De l'avis du chef de dicastère, la réponse est clairement non au regard des échéances qui nous attendent, car la taxe couvre également tout le réseau des égouts. En vue de la réalisation du PGEE (exutoire) il y a volonté de maintenir la taxe à ce niveau afin d'anticiper les coûts futurs.

La STEP est maintenant certifiée (ISO 9001 et 14001). Un contrôle récent a relevé que tout est en ordre.

M. Vidal relève que la STEP est une grosse consommatrice d'électricité. L'idée est de développer au maximum la production de gaz. Du gaz est encore rejeté mais de grosses améliorations ont été obtenues. Il y a surproduction de chaleur mais pas de consommateurs à proximité (bio gaz). L'objectif visé à terme est l'autonomie énergétique.

L'acquisition d'une nouvelle micro-turbine est prévue à l'horizon 2010. Celle-ci devrait permettre de mieux « digérer » les boues à l'aide des stockeurs.

Il est rappelé que la taxe d'épuration est prélevée sur la facture d'eau par VITEOS.

721 Réseau séparatif

Rien à signaler.

722 Boues de dépotoirs

Pour rappel, le rapport relatif à la demande de crédit de CHF 1'000'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation d'une unité pour le traitement des boues de dépotoirs, a été accepté le 21 février 2008. Ce montant n'a pas encore été utilisé. Un bilan écologique a été demandé.

Actuellement, les boues sont amenées à l'extérieur du canton (filère de l'Etat), ce qui n'est pas très optimal en terme d'impact sur l'environnement, car le transport se fait par camions.

Avant de libérer M. Turtschy, un commissaire intervient afin d'en savoir plus sur les problèmes liés à l'enrobé rouge de certains passages cloutés. Une analyse a été menée par l'EPFL: la qualité du matériau a été mise en exergue, trop de substances sensibles à l'eau et au gel. De plus, le compactage est problématique également. Les Travaux publics sont en attente de propositions pour la réfection des zones concernées. Ces travaux seront menés durant l'année 2009. A noter que cette opération ne sera pas totalement « blanche » pour la Ville qui participera aux coûts, en fonction de la durée d'utilisation de l'enrobé.

Un commissaire fait le lien avec la Place du marché qui sera recouverte, cet été, d'un enrobé de couleur. M. Turtschy indique que l'enrobé choisi est totalement différent, même si le fournisseur est le même. Il s'agit d'un mélange de gravillons noir, rouge et blanc. Il y aura une touche de noir afin de limiter l'impact des traces (notamment les chewing gums qui sont une véritable plaie pour ce type de revêtement).

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de M. A. Guilhen, chef du service d'Architecture et des bâtiments.

Service d'Architecture et des bâtiments (nouveau service)

Remarque introductive : M. Guilhen est en place depuis le 1.7.08.

2008 a été une année de transition, étant donné qu'une réorganisation des tâches et des responsabilités des cadres du service de l'Urbanisme et de l'environnement (SUE) et du service d'Architecture et des bâtiments (SAB) est entrée en vigueur en deux étapes :

- Au 1^{er} janvier 2008, l'architecte communal est détaché du dicastère des Infrastructures et énergies pour prendre à 100% la charge de chef du SUE;
- S'ensuit une période transitoire de 6 mois jusqu'au départ à la retraite de l'Intendant des bâtiments ;
- Au 1er juillet 2008, le SAB est créé.

De l'avis de M. Guilhen, cette réorganisation est heureuse et bienvenue. (Cf. page 168 du rapport de gestion 2008 pour voir l'organigramme du SAB)

Cette modification de l'organigramme a permis un recentrage des activités et des compétences.

Ce service fonctionne donc depuis 6 mois. De plus amples conclusions seront tirées après une année d'exercice.

Au niveau du secteur de la conciergerie, l'équipe a été renforcée d'une personne (poste qui n'avait pas été repourvu en fonction de la réorganisation prévisible des activités. Il ne s'agit donc pas d'un poste supplémentaire).

L'organigramme est passé en revue ainsi que les grands projets du service comme la construction de la Halle Volta et la rénovation de la Salle de musique.

Il est signalé que le remplacement des concierges est souvent problématique, de par les exigences des services qui invoquent des spécificités ou qui craignent pour la confidentialité des dossiers posés sur les bureaux.

200 Service des bâtiments

Commentaire général : les budgets sont tenus.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Des amortissements supplémentaires ont été faits dans ce secteur. Pas de similitude au niveau de la terminologie utilisée entre le rapport de gestion et les comptes. Un commissaire relève qu'il faut un peu jongler pour s'y retrouver, ce qui n'est pas forcément évident pour le profane.

L'activité de ce service est répartie entre plusieurs secteurs. Proposition : une remarque faisant état de ce particularisme sera mis en introduction dans les prochains rapports de gestion afin d'en faciliter la lecture.

Le chapitre 730 est discuté en présence de M. B. Wille, chef du service des Espaces verts.

730 Service des Espaces verts

Un amortissement complémentaire de CHF 844'017.70 a été effectué. Ce service s'occupe des surfaces vertes des immeubles de la Gérance communale et de la Caisse de pension. Un commissaire s'interroge sur le sous-effectif récurrent connu dans ce secteur, qu'en est-il? Le chef de service relève le passage de 30 à 26 postes avec en parallèle l'acquisition de machines plus performantes. De plus en plus de surfaces vertes sont fauchées 2 fois par année. 1000 heures de travail sont nécessaires pour les surfaces de la gérance des immeubles (équivalent à un EPT).

La masse de travail évolue mais reste très grande. Rappel qu'à une époque le Conseil Communal a souhaité externaliser certains mandats avec des privés (notamment au niveau de la gérance). A y regarder de plus près, l'internalisation de ces coûts démontre que des économies sont possibles.

Une remarque générale est faite sur le remplacement des arbres. L'idée est d'en planter des plus petits demandant moins d'entretien.

Au niveau des effectifs, un commissaire interpelle le chef de service sur l'engagement de personnel à l'aide de contrats ISP ou via l'ORP comme au niveau de la Voirie? M. Wille explique qu'il y en a moins qu'à la Voirie car ce secteur engendre un travail très physique. Il y a eu deux Tigistes (équivalent d'une semaine EPT), deux personnes placées par le chômage en 2008, une personne en ISP depuis plusieurs années (personne proche de la retraite).

Qu'en est-il du taux d'absentéisme? Une ou deux personnes ont de grosses difficultés. Certaines personnes de l'équipe ont des problèmes de dos, d'où des absences répétées.

Combien de personnes sont au bénéfice d'un CFC de jardinier souhaite savoir un commissaire? Sur 26 personnes, huit ont un CFC.

Depuis le 1er janvier 2009 le service des Espaces verts, par son Centre horticole, a repris l'exploitation du magasin du Cimetière. Pour le budget 2010 il est souhaité créer un chapitre budgétaire pour pouvoir analyser les coûts de ce secteur. A noter que l'ensemble des fleurs plantées en Ville par les Espaces verts est produit par le Centre horticole.

Le chapitre 770 est discuté en présence de Mme C. Huther, cheffe du service de la Géomatique.

770 Géomatique

La cheffe de service a connu un heureux événement en 2008 et a bénéficié d'un congé maternité. Différents projets ont subi certains ralentissements. Mais la problématique est plus large (cf. page 189 du rapport de gestion 2008) car un 60% de poste est insuffisant pour répondre à l'ensemble des demandes des services de l'administration communale.

Par ailleurs, il est important que les données introduites soient régulièrement mise à jour. Or, une application n'a pas eu le suivi escompté.

Choix pour l'avenir : faire vivoter le secteur ou alors lui donner véritablement les moyens de répondre aux défis, de l'avis de la cheffe de service? Un stagiaire est venu renforcer l'équipe. Ces personnes restent 3 à 6 mois, sont formées puis s'en vont. Grosse énergie demandée, utilité pour l'académie moins pour la gestion du service. En 2010, une ressource supplémentaire en fixe a été évoquée? La sous-commission relève la nécessité, si le secteur devait être renforcé, de maintenir les places de stages.

Pour ce qui est des comptes, un effort a été fourni au niveau du personnel.

A relever que le dossier UNESCO a permis d'obtenir une rentrée de CHF 10'000.-. De telles rentrées restent toutefois une exception.

Le chapitre 123 est discuté en présence de M. L. Frascotti, chef du Service informatique communal.

123 Service informatique

2008 est le premier exercice comptable sous le mandat de prestations du SIEN. Il apparaît que l'intégration du SIC dans le SIEN répond aux engagements pris.

L'implantation de la téléphonie IP permet des économies. Il n'y a pas de grosses difficultés. Les utilisateurs semblent satisfaits. L'analyse continue pour améliorer les prestations.

2009 verra l'implantation des nouveaux postes de travail. En parallèle, le SIEN va remplacer tous les serveurs. La station de travail évoluera et la nouvelle suite Office sera installée. Les utilisateurs seront formés en conséquence.

Sur demande d'un commissaire, M. Frascotti indique que l'ensemble des postes de travail de l'administration communale représente 420-430 postes dont 360 seront changés. C'est le SIEN qui s'en occupera.

Economies d'énergie envisageables? Intégrer à la formation? Les utilisateurs sont informés et la remarque est prise en compte par M. Frascotti qui est tout à fait sensible à ce thème.

Concernant le site Internet, un commissaire s'interroge sur le taux de satisfaction des utilisateurs, arrive-t-on à le quantifier? Le chef de service répond que non. La volonté du Conseil Communal d'une refonte du site est relevée. Ce souhait apparaît dans le programme de législature du 16 mars 2009. Un crédit sera sollicité devant le Conseil Général. Le site sera ainsi moins un site administratif et plus orienté « image de la Ville ». En l'état actuel, le projet en est au balbutiement avec le recensement des besoins. L'idée est de travailler avec le canton et les écoles. Une ressource externe est envisagée (pour le graphisme notamment).

De manière générale, les engagements ont été tenus. La situation du service est jugée satisfaisante.

Le chapitre 740 est discuté en présence de Mme F. Gasser, responsable du Cimetière et du centre funéraire

740 Cimetière et centre funéraire

M. Hainard signale que Mme Gasser a succédé à Mme Pedretti qui a pris sa retraite.

Un amortissement extraordinaire est à relever dans ce secteur également. Il y a eu des soucis avec le personnel (plusieurs cas de maladie) qui semblent résolus.

Dans le rapport de gestion il y a un décalage habituel d'une année (cf. 3ème paragraphe de la page 187) concernant la mise en terre des urnes, car celles-ci ne peuvent y être mise en hiver.

Concernant les déprédations (2 vagues), il est expliqué que l'ancien cimetière des enfants (un des plus vieux secteurs du cimetière) a particulièrement été touché. 30 monuments ont été couchés dans tout le

Cimetière. L'auteur a été identifié. Il s'agit d'un jeune de 15 ans qui dit avoir agi seul.

Dans le premier cas, des graffiti ont été dessinés sur le sol et des croix interverties sur les tombes. Auparavant, le jeune en avait emmené quelques unes chez lui pour se filmer avec, dans sa chambre, sur son téléphone portable.

Les faits ont été rapidement constatés. La vie de ce service ne s'arrête cependant pas à ces deux incidents fâcheux et regrettables mais exceptionnels.

Suite à des analyses du canton, il apparaît que le taux de mercure dans les fumées du crématoire est élevé (ce mercure provient des anciens traitements dentaires). Il en va de même avec la dioxine (taux nettement plus élevé que celui connu par VADEC SA à titre de comparaison). Il semble que le corps humain est composé de chlore, qui lorsqu'il est brûlé, produit de la dioxine. Les cimetières devraient, à terme, s'équiper de filtres dont le coût est estimé à CHF 700'000.- pour La Chaux-de-Fonds! Les habits et les objets dans les cercueils sont également en cause. Le service a donc envoyé un courrier demandant aux pompes funèbres d'habiller le défunt de préférence avec des habits en lin. Plus globalement, un centre d'incinération unique pour l'ensemble du canton est en discussion. Il faut cependant tenir compte du fait que le crématoire est un monument historique et que la Ville de Neuchâtel a rénové son crématoire en 2008 sans pour autant poser de filtre.

Incinération ou inhumation? Quel est l'impact moindre sur l'environnement? Les thèses s'opposent, il est donc difficile d'avoir un point de vue définitif sur ce thème quelque peu macabre...

Collaboration avec le Jura (beaucoup d'incinérations) et avec la France (peu de cas). Le chef du dicastère relève que les frais de transports seraient très onéreux en cas de déplacement du crématoire.

205 Forêts

Ce service est situé au Locle. Un comité surveille la bonne application de la convention (contrôle par M. Hainard et M. Soria). La répartition des charges se fait selon une savante clé de répartition (8 critères appliqués). Une subvention a été reçue de la Confédération pour la remise en état de chemins forestiers. Ce montant (5'725.- CHF) est versé à la réserve forestière et sera utilisé à futur, quand les travaux seront effectués. CHF 1000.- ont été budgétés en plus pour alimenter cette réserve.

Un nouveau centre forestier est en discussion (des douches et de l'eau chaude seront enfin disponibles pour le personnel). Les deux premiers projets présentés ont été jugés trop onéreux. Cette demande de crédit ne concernera que la Ville du Locle puis impactera les comptes de La Chaux-de-Fonds selon la clé de répartition.

Il est expliqué qu'un stère représente un mètre cube de bois débité et une sylve un mètre cube de bois sur pied.

La question se pose de savoir s'il est indispensable de tenir à jour le recensement exact des arbres sur le territoire neuchâtelois.

900 et 911 (VITEOS)

Cf. rapport de gestion 2008 pour une meilleure compréhension.

900 Services industriels, administration générale

PCP sous redevances, CHF 2'880'930.- (4222200). L'arrêté n'a pas encore été sanctionné par l'Etat suite au vote du Conseil Général. Une séance a eu lieu récemment avec une délégation du Conseil d'Etat et on pense qu'il sera prochainement sanctionné.

Fiscalisation de VITEOS SA ? Cf. dividende (4222000). Pour ne pas être fiscalisé il faut que le dividende ne soit pas supérieur à 6% du capital actions de la société. Il faudra définir des règles pour pouvoir recevoir plus, sans entrer dans les critères de fiscalisation.

Eclairage public : le coût réel est de CHF 1'553'500. Cependant, grâce à des rétrocessions de Viteos provenant de 2007 le montant inscrit dans les comptes est inférieur.

Honoraire du Conseil Communal : Il s'agit en fait du mandat du président du conseil d'administration (CHF 25'000.-).

911 Eau-réseaux

Ce chapitre concerne la consommation d'eau.

La réserve Presta-Jogne doit servir pour financer une liaison entre Presta et Jogne. Elle est financée par une majoration du prix de l'eau. Compte tenu de l'évolution des besoins, on sait maintenant que cette conduite ne sera pas posée. Les intérêts de cette réserve et son financement se retrouvent entre le poste 3800900 et 4351400.

Il apparaît que le prix de l'eau ne couvre pas les charges, puisque l'on doit prélever dans la réserve. Après le prélèvement de 2008, il reste CHF 306'000.-.

Une augmentation du prix de l'eau devrait être envisagée, à moins que l'on cesse le versement à la réserve Presta-Jogne, ce qui a déjà été fait.

Le chef du dicastère relève les soucis qu'il a avec les conduites (cf. page 196 du rapport de gestion 2008 sous eau de boisson, contamination signalée). Il existe un risque d'éboulement et un risque de contamination en cas d'accident d'hydrocarbures, sur la route qui passe par la Corbatière. Le chef du dicastère relève la volonté de sécuriser le secteur et de poser une nouvelle conduite d'alimentation en eau. Ceci fera l'objet d'une prochaine demande de crédit devant le Conseil Général.

La Confédération ne permettant plus de chlorer l'eau, il faudra aussi modifier l'usine de traitement. Le législatif pourra alors décider de prélever la totalité de la réserve Presta-Jogne pour financer ces travaux.

Ainsi, le prix de l'eau ne va en tout cas pas baisser, mais plutôt augmenter les prochaines années.

Sur demande d'un commissaire, il est précisé que l'état des réserves figure dans le document de couleur jaune, remis à la commission financière ainsi qu'au Conseil Général. L'état des fonds y figure également.

Un commissaire relève les amortissements exceptionnels effectués en 2008. Il soutient cette démarche qu'il juge positive. L'option de ne pas avoir mis d'importants montants dans la réserve de la Ville est soutenue. M. Hainard précise que cela devrait, de son point de vue, faire perdurer le consensus sur le niveau fiscal et le maintien du niveau des prestations, compte tenu des années difficiles qui attendent notre Ville. Un commissaire estime cependant que ce consensus est bien fragile, au vu des velléités de certains partis de proposer une baisse du coefficient fiscal, dans le cadre des discussions entourant le budget 2009.

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leur collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre Ville.

Le rapporteur
Laurent Duding

Comptes détaillés 2008
 Direction des Infrastructures

COMPARAISON BUDGET 2008 ET COMPTE 2008 POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES SOUS LA RESPONSABILITE DU DICASTERE INFRASTRUCTURES ET ENERGIES

CHARGES	BUDGET 2008	BUDGET 2008 EN %	COMPTES 2008	COMPTES 2008 EN %	ECART COMPTES-BUDGET	ECART COMPTES BUDGET %
30 CHARGES DE PERSONNEL	16'547'800.00	28.61%	16'381'814.15	22.86%	-165'985.85	-1.00%
31 BIENS-SERVICES ET MARCHANDISES	23'170'930.00	40.08%	24'277'123.94	33.88%	1'106'193.94	4.77%
32 INTERETS PASSIFS	6'955'800.00	12.03%	19'429'973.02	27.11%	12'471'173.02	179.21%
33 AMORTISSEMENTS	5'300.00	0.01%	0.00	0.00%	-5'300.00	-100.00%
35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES	134'000.00	0.23%	22'303.05	0.03%	-111'696.95	-83.36%
36 SUBVENTIONS ACCORDEES	549'480.00	0.95%	713'786.54	1.00%	164'286.54	29.90%
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	10'467'220.00	18.10%	10'833'747.34	15.12%	366'527.34	3.50%
39 IMPUTATIONS INTERNES						
TOTAUX CHARGES	57'833'530.00	100.00%	71'658'728.04	100.00%	13'825'198.04	23.91%

REVENUS	BUDGET 2008	BUDGET 2008 EN %	COMPTES 2008	COMPTES 2008 EN %	ECART COMPTES-BUDGET	ECART COMPTES BUDGET %
41 PATENTES ET CONCESSIONS	9'102'600.00	21.84%	7'401'865.58	10.33%	-1'700'734.42	-18.68%
42 REVENUS DES BIENS	21'965'460.00	52.70%	21'279'671.24	29.70%	-685'788.76	-3.12%
43 CONTRIBUTIONS	341'200.00	0.82%	3'16'009.05	0.44%	-25'190.95	-7.38%
45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES	0.00	0.00%	17'711.00	0.02%	17'711.00	
46 SUBVENTIONS ACQUISES	458'850.00	1.10%	729'549.03	1.02%	270'699.03	59.00%
48 PRELEVEM. SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX	9814'050.00	23.54%	10'048'778.66	14.02%	234'728.66	2.39%
49 IMPUTATIONS INTERNES						
TOTAUX REVENUS	41'682'160.00	100.00%	39'793'584.56	55.53%	-1'888'575.44	-4.53%

RECAPITULATIF	BUDGET 2008	COMPTES 2008	ECART COMPTES-BUDGET	ECART COMPTES BUDGET %
TOTAL CHARGES	57'833'530.00	71'658'728.04	13'825'198.04	23.91%
TOTAL REVENUS	41'682'160.00	39'793'584.56	-1'888'575.44	-4.53%
BALANCE	16'151'370.00	31'865'143.48	15'713'773.48	97.29%

Comptes détaillés 2008
Direction des Infrastructures

COMPARAISON COMPTES 2008 ET COMPTES 2007 POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES SOUS LA RESPONSABILITE DU DICASTERE INFRASTRUCTURES ET ENERGIES

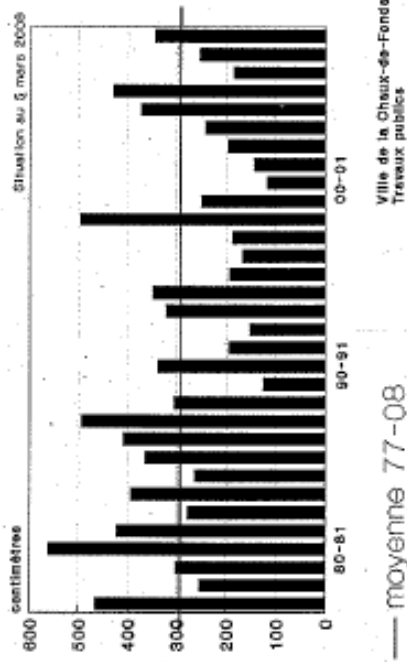
CHARGES	COMPTES 2008	COMPTES 2008 EN %	COMPTES 2007	COMPTES 2007 EN %	ECART COMPTES-COMPTES	ECART COMPTES COMPTES %
30 CHARGES DE PERSONNEL	16'381'814.15	22.86%	17'317'966.70	28.17%	-936'152.55	5.71%
31 BIENS-SERVICES ET MARCHANDISES	24'277'123.94	33.88%	20'698'496.19	33.66%	3'578'625.75	-14.74%
32 INTERETS PASSIFS						
33 AMORTISSEMENTS	19'429'973.02	27.11%	12'764'176.93	20.76%	6'665'796.09	-34.31%
35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES	0.00	0.00%	6'445.00	0.01%	-6'445.00	
36 SUBVENTIONS ACCORDEES	22'303.05	0.03%	119'507.40	0.19%	-97'204.35	435.83%
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	713'766.54	1.00%	32'359.72	0.05%	681'406.82	-95.47%
39 IMPUTATIONS INTERNES	10'833'747.34	15.12%	10'547'913.79	17.15%	285'833.55	-2.64%
TOTAUX CHARGES	71'658'728.04	100.00%	61'486'867.73	100.00%	10'171'860.31	-14.19%

REVENUS	COMPTES 2008	COMPTES 2008 EN %	COMPTES 2007	COMPTES 2007 EN %	ECART COMPTES-COMPTES	ECART COMPTES COMPTES %
41 PATENTES ET CONCESSIONS						
42 REVENUS DES BIENS	7'401'865.58	18.60%	7'163'289.80	11.65%	238'575.78	-3.22%
43 CONTRIBUTIONS	21'279'671.24	53.48%	22'566'354.49	36.70%	-1'286'683.25	6.05%
45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES	316'009.05	0.79%	332'533.15	0.54%	-16'524.10	5.23%
46 SUBVENTIONS ACQUISES	17'711.00	0.04%	92'408.95	0.15%	-74'697.95	421.76%
48 PRELEVEM. SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX	729'549.03	1.83%	2'290'500.73	3.73%	-1'560'951.70	213.96%
49 IMPUTATIONS INTERNES	10'048'778.66	25.25%	9'894'090.69	16.09%	154'687.97	-1.54%
TOTAUX REVENUS	39'793'584.56	100.00%	42'339'177.81	68.86%	-2'545'593.25	6.40%

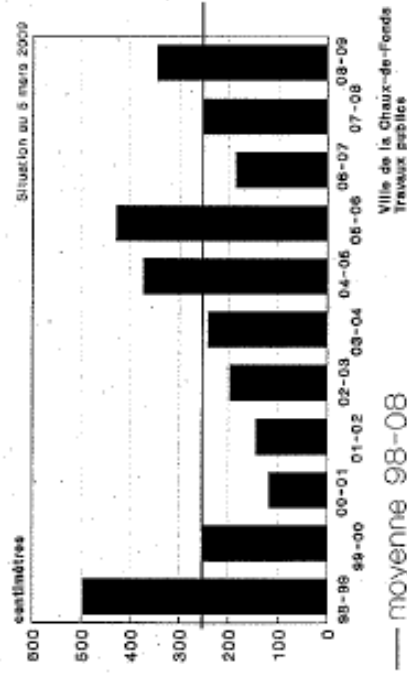
RECAPITULATIF	COMPTES 2008	COMPTES 2007	ECART COMPTES-COMPTES	ECART COMPTES COMPTES %
TOTAL CHARGES	71'658'728.04	61'486'867.73	10'171'860.31	-14.19%
TOTAL REVENUS	39'793'584.56	42'339'177.81	-2'545'593.25	6.40%
BALANCE	31'865'143.48	19'147'689.92	12'717'453.56	-39.91%

comptes 2008.XLS/IFA 12.03.2009

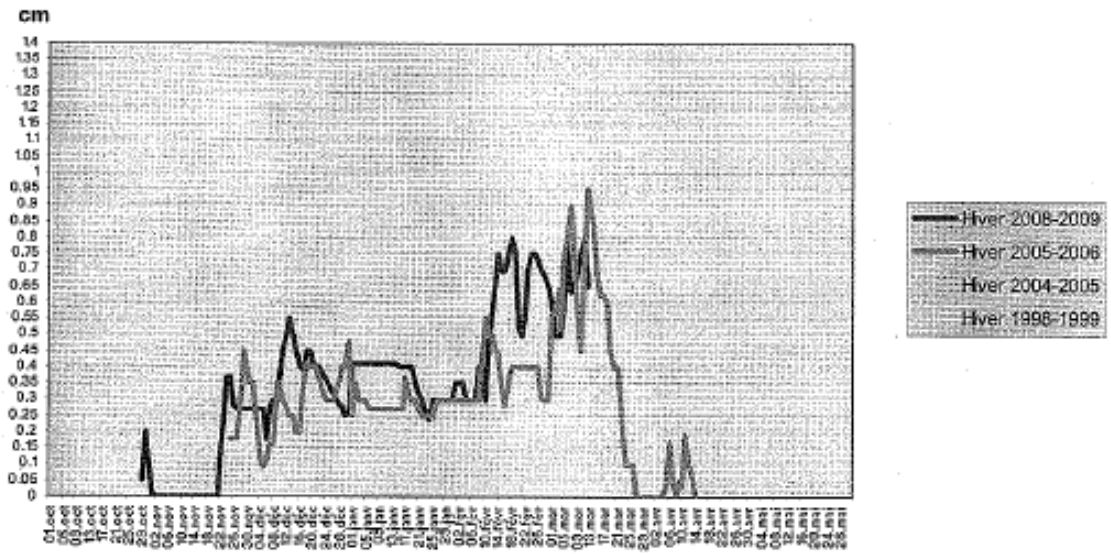
CHUTES DE NEIGE selon la saison hivernale depuis l'hiver 1977-78



CHUTES DE NEIGE selon la saison hivernale depuis l'hiver 1998-99



Comparatif couche de neige restante



Comparatif couche de neige restante

